

# PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

La réception est l'acte par lequel le maître d'ouvrage déclare accepter l'ouvrage. Elle fait courir les garanties, et c'est la date de ce document qui compte.

Maître d'ouvrage : .....

Adresse : .....

Entreprise : .....

SIREN : .....

Adresse du chantier : .....

Marché, devis ou contrat de référence : .....

Date de démarrage des travaux : .....

Date d'achèvement déclarée : .....

Date de la visite de réception : .....

## Décision du maître d'ouvrage

| Décision                | Cocher                              | Eff et                                                                     |
|-------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Réception sans réserve  | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ouvrage est accepté en l'état                                            |
| Réception avec réserves | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ouvrage est accepté, les réserves listées ci-dessous doivent être levées |
| Refus de réception      | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ouvrage n'est pas accepté ; motifs à préciser                            |

## Réserves

| N° | Localisation | Nature de la réserve | Délai de levée |
|----|--------------|----------------------|----------------|
| 1  | .....        | .....                | .....          |
| 2  | .....        | .....                | .....          |
| 3  | .....        | .....                | .....          |

## Conséquences financières

Montant du marché : .....

Sommes déjà réglées : .....

Retenue de garantie : .....

Solde à régler : .....

La réception fait courir le point de départ des garanties légales dues par l'entreprise. Les réserves consignées doivent être levées dans le délai convenu, et leur levée constatée par écrit.

Fait à : .....

Le : .....

Signature du maître d'ouvrage : .....

Signature de l'entreprise : .....

Une réception faite oralement existe, mais elle se prouve mal. Le procès-verbal signé des deux parties est ce qui rend la date incontestable.